

**NOM DE L'ÉLÈVE :** ..... **PRÉNOM :** .....

Autres prénoms : ..... Sexe :  M  F Nationalité : .....

Date, lieu et département de naissance : .....

 Portable Élève : ..... Classe demandée : .....

**RÉGIME :**  Externe  Demi-Pensionnaire  Pensionnaire  3 nuits  4 nuits

**Établissement précédent :** ..... Classe précédente : .....

Adresse établissement précédent : .....

Moyen de transport domicile - établissement - Année 2021-2022 : .....

**SITUATION FAMILIALE :**  Marié(e)s  Divorcé(e)s  Pacsé(e)s  Veuf (ve)  
 Séparé(e)s  Vie maritale  Célibataire

**RESPONSABLE LÉGAL :**  Père et mère  Père  Mère  Autre (précisez) : .....

**PÈRE :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

 Domicile : .....

 Portable : .....

@ : .....

Profession : .....

Entreprise : .....

 Travail : .....

Avez-vous un accès internet :  Oui  Non

**MÈRE :**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

 Domicile : .....

 Portable : .....

@ : .....

Profession : .....

Entreprise : .....

 Travail : .....

Avez-vous un accès internet :  Oui  Non

**Nombre d'enfants à charge :** .....

**Avez-vous des enfants déjà inscrits dans l'établissement :**  Oui  Non

<i>Prénoms</i>	<i>Date de naissance</i>
.....	.....
.....	.....
.....	.....

**PAYEUR :**  Père et mère  Père  Mère

**MODE DE RÉGLEMENT :**

**Prélèvement automatique sur 10 mois**  
Du 10 octobre au 10 juillet.

➔ Joindre Fiche : Autorisation de prélèvement + un RIB

**Chèque libellé à l'ordre de OGEC Saint-Julien**

**Espèces :** à déposer au bureau de la comptabilité.  
**Un reçu vous sera obligatoirement délivré.**

**Adhésion A.P.E.L. :** 21 € /an  oui  non  
Association des Parents d'Elèves (voir document en annexe)

**ÉLÈVE**

Nom et prénom : ..... Classe : .....

Date de naissance : .....

**RESPONSABLE DE L'ÉLÈVE**

Nom et adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville : .....

*Tél. domicile :* ..... *Tél. travail :* .....

Personne à contacter au cas où je ne pourrais être joint aux numéros précédents :

Nom et prénom : .....

Tél. domicile : ..... Tél. travail : .....

**VACCINATIONS**

	Dates	
B.C.G.		
Monotest – résultat	+	-
D.T.P.		
Autres (hépatite B...)		

**GROUPE SANGUIN :**

**RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX INDISPENSABLES À L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE**

*Indiquer les difficultés de santé : maladies, accidents, allergies, hospitalisations, etc.*

.....

.....

**DIRECTIVES EN CAS D'ACCIDENT**

Je soussigné(e) .....

responsable de .....

déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la direction de l'établissement ou son mandataire, à prendre si nécessaire des mesures d'urgences (intervention du médecin, hospitalisation, intervention du SAMU ou des pompiers).

Nom et téléphone du médecin traitant : .....

**L'ÉLÈVE BÉNEFICIE-T-IL :**

D'un PAI : Projet d'Accueil Individualisé

D'un PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

D'un PPRE : Programme Personnalisé de Réussite Educative

D'un statut MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

} **Si oui, joindre une photocopie**

**Si oui, joindre la photocopie de la notification et le formulaire GEVA-Sco**

Afin d'accompagner chaque élève vers la réussite, la communication entre la famille et l'établissement est très importante.

Pour cela, vous pouvez :

- ▶ Rencontrer le chef d'établissement ou un membre de l'équipe pédagogique en prenant rendez-vous auprès du secrétariat,
- ▶ Participer aux rencontres Parents / Professeurs qui vous seront proposées (tableau des dates à consulter sur le site internet de l'établissement [www.lycee-saintjulien.com](http://www.lycee-saintjulien.com))
- ▶ **Suivre la scolarité de votre enfant sur EcoleDirecte** : notes, vie scolaire, télécharger des documents (bulletins de note, factures, etc.), communiquer avec les enseignants et les services administratifs de l'établissement.

Cet accès est possible grâce à un code qui garantit la confidentialité de ces informations.

**Vous aurez accès à ce service après nous avoir retourné le coupon d'autorisation ci-dessous.**

Dans tous les cas, si vous changez d'avis en cours d'année, merci de nous prévenir.

**Nous vous communiquerons votre identifiant et votre mot de passe après la rentrée.**

La Direction



### COUPON RÉPONSE A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Madame, Monsieur .....

.....

Parent(s) de : ..... Classe : .....

autorise(nt)

**l'accès aux informations personnelles via l'espace en ligne EcoleDirecte.**

Date.....

Signature

Monsieur et/ou Madame .....

agissant en qualité de :  père  mère  tuteur

déclare(nt) avoir pris connaissance de **la charte éducative** et du **règlement intérieur du Collège et Lycée Saint-Julien** dont une copie est annexée au présent contrat.

Il(s) déclare(nt) les accepter sans réserve et solliciter l'inscription de l'élève :

.....  
dans l'établissement à dater de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Sous réserve d'acceptation du dossier, l'élève .....

sera scolarisé(e) à compter de cette date en classe de .....

En qualité de :  Externe  Demi-Pensionnaire  Interne  3 nuits  
 4 nuits

Le Collège et Lycée Saint-Julien représenté par **Monsieur David CRESPIY**, chef d'établissement, s'engage à assurer sa scolarisation au sein de l'établissement.

En contrepartie de cette scolarisation,

Monsieur et/ou Madame .....  
s'engage(nt) à acquitter la contribution familiale relative au fonctionnement de l'établissement, ainsi que toutes dépenses pour d'autres services (demi-pension, pension...) dont leur enfant aura bénéficié et dont les tarifs et conditions figurent en annexe.

Monsieur et/ou Madame .....

Verse(nt) la somme de 58 euros de frais administratifs. Cette somme ne sera pas remboursée en cas de désistement.

Le Directeur,  
David CRESPIY

Les parents  
ou représentants légaux de l'élève

*Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »*

### AUTORISATION DE PRISES DE VUES PHOTOGRAPHIQUES PENDANT DES ACTIVITÉS SCOLAIRES

Nom et adresse de l'établissement  
**Collège et Lycée Saint Julien**  
**7, Place du Valla**  
**43100 BRIOUDE**

**Année scolaire 2021 - 2022**

Le collège et le lycée Saint-Julien sollicite l'autorisation d'utiliser des images sur lesquelles votre enfant est reconnaissable, prises au cours des activités scolaires.

Ces images pourront être utilisées, sans contrepartie financière, sur tous documents concernant l'établissement (diaporama de voyage scolaire, forum, spectacle, blog, site internet, plaquette, affiches, etc.).

Conformément à la loi, le libre accès aux données qui vous concernent est garanti. Vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et disposer du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Les images ne seront ni communiquées à d'autres personnes, ni vendues, ni utilisées à d'autres usages. Elles ne seront pas conservées après la fin de votre scolarité dans l'établissement.

### PARTIE À REMPLIR PAR LES REPRÉSENTANTS LÉGAUX

Nous, soussignés .....

et .....

Père - mère - tuteurs légaux de l'élève :

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Déclarons autoriser l'établissement scolaire désigné ci-dessus à utiliser les images de notre enfant dans le cadre scolaire uniquement durant l'année scolaire 2021-2022.

Déclarons refuser que notre enfant soit photographié ou filmé dans le cadre des activités scolaires.

Date :

Signatures des représentants légaux

## RÈGLEMENT INTERIEUR ÉCOLE HÔTELIÈRE 2021-2022

### RÈGLES SANITAIRES : COVID 19 (En fonction des dernières directives ministérielles)

Les élèves doivent avoir dans leur sac le nombre de masques nécessaires suivant leur régime (Externe, Demi-Pensionnaire ou Pensionnaire). LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE.

Les élèves veilleront à se laver les mains avant d'intégrer leur salle de classe (dès l'arrivée dans l'établissement, durant les récréations et après la dernière heure de cours) ainsi que durant la pause méridienne (notamment pour l'accès au self). Toutes les salles sont équipées de gel hydro alcoolique.

Le lycée est un lieu privilégié d'éducation, de formation et de rencontres entre jeunes et adultes.

La mission des personnels enseignants ou non enseignants est de contribuer à l'élaboration de la personnalité de l'adolescent par le biais de la culture, **du savoir-faire et du savoir-être.**

Cette éducation n'est réalisable qu'en joignant les efforts de tous. Dès lors, le jeune doit s'investir pleinement dans sa formation et devenir le « pilote » de son projet professionnel.

**La vie en société suppose des contraintes et chacun doit s'appliquer au respect des personnes et des biens.**

La réputation d'un établissement repose principalement sur l'image offerte par les élèves tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des locaux ; ces derniers tireront avantage d'un bon renom ou au contraire supporteront le contre coup d'un jugement défavorable.

#### ➤ HORAIRES

La présence des élèves est obligatoire durant tous les cours, les heures de permanence faisant partie de l'emploi du temps. Les récréations se déroulent au foyer ou dans le parc.

#### ➤ ABSENCES / RETARDS

En cas d'absence, la famille informe la vie scolaire de l'établissement dans les plus brefs délais.

Un élève ayant été absent ne pourra réintégrer les cours que s'il est muni d'un billet de la vie scolaire prouvant que son absence a été justifiée.

De même un élève ne se présentant pas à l'heure ne pourra être accepté en cours que s'il est muni d'un billet retiré à la vie scolaire

Les retards nuisent à la scolarité de l'élève et perturbent les cours. La ponctualité est une manifestation de correction à l'égard du professeur et des autres élèves de la classe. Elle constitue également une préparation à la vie professionnelle.

Un élève ne doit, en aucun cas, utiliser son moyen de transport personnel (de l'établissement à l'internat, de l'établissement aux installations sportives, etc.).

En cas d'absence lors d'un devoir surveillé, l'élève peut être amené à le rattraper (éventuellement mercredi après-midi ou entre 17 h et 19 h).

#### ➤ TRAVAIL / COMPORTEMENT / TENUE

**Travail** : le travail doit être fait régulièrement et sérieusement.

**Respect des adultes** : enseignants, personnel de service, intervenants... (Dire bonjour, merci...),

**Respect des autres élèves** : pas de bagarres, ni d'insultes,

**Respect du matériel** : table, chaises, livres... (Veiller au rangement et à la propreté de la classe à la fin de chaque cours : tables et chaises en ordre, affaires rangées, papiers ramassés, tableau essuyé...),

**Respect des consignes nécessaires à la vie collective** (ponctualité, silence en classe, chewing-gum interdit).

**Interdiction** de fumer et de consommer de l'alcool.



**Tenue vestimentaire conforme au règlement vestimentaire en vigueur.**

La tenue vestimentaire joue un rôle important au Lycée Professionnel Saint Julien de Brioude puisqu'elle traduit une démarche de qualité dans le cadre de la professionnalisation

... / ...

### **Deux tenues sont exigées à l'Ecole Hôtelière :**

**Une tenue de ville dès l'entrée dans les lieux pour les élèves demi-pensionnaires ou externes et dès le début des cours pour les élèves internes (cf. feuille tenue de ville). Elle est obligatoire pendant les heures de cours, les heures d'études ou les sorties pédagogiques du lundi matin au jeudi soir.**

**Le vendredi toute la journée une tenue civile appropriée est autorisée.**

**ET**

**Une tenue professionnelle complète est obligatoire dans les cours de pratique (celle mise en place par l'école avec le fournisseur de tenue attribué). Une deuxième veste de cuisine et un tablier sont fortement conseillés pour les cuisiniers ainsi qu'une deuxième chemise pour les serveurs.**

**CETTE TENUE PROFESSIONNELLE SERA LA MEME DURANT LES 3 ANNEES DE FORMATION ET DOIT RESTER IDENTIQUE POUR TOUS LES ELEVES.**

**Rappel :** En cas de tenue de ville non réglementaire, l'élève ne pourra être accepté en cours et sera mis à disposition des professeurs de pratique pour une aide dans les séances de travaux pratiques. Il se verra aussi sanctionné d'un avertissement.

#### **Sont strictement interdits :**

- Les couvre-chefs
- Les piercings
- Les boucles d'oreille pour les garçons
- Les tatouages visibles
- Les coupes et couleurs de cheveux fantaisistes
- Les signes religieux ostensibles
- Les bijoux trop voyants (bague, collier, bracelet, boucle d'oreille, ...)

L'hygiène de chaque élève doit être irréprochable. Les ongles doivent être propres, entretenus, sans vernis colorés, les cheveux propres et coiffés, l'odeur corporelle soignée.

Les garçons devront avoir les cheveux courts et être correctement rasés. Les filles quant à elles doivent faire un chignon ou une queue de cheval si les cheveux sont longs.

Aucun bijou ne sera accepté durant les séances de travaux pratiques

#### **➤ SANCTIONS**

Les défaillances des élèves peuvent être, dans la plupart des cas, réglées par un dialogue direct entre l'élève et l'équipe éducative. Les manquements graves seront sanctionnés.

Les sanctions sont prononcées par les différents personnels de l'établissement : Directeur, Professeurs, C.P.E, Surveillants. Il peut s'agir, selon le cas, d'un avertissement oral, d'une punition écrite, d'une retenue, d'une exclusion ponctuelle du cours, d'un avertissement écrit, d'une exclusion temporaire ou définitive pour faute grave après conseil de discipline. Ce dernier est composé uniquement de membres de la communauté éducative (Le Chef d'établissement conviera, suivant les situations, le responsable pédagogique, des enseignants, le professeur principal, l'élève concerné, les responsables légaux, le C.P.E, les délégués d'élèves de la classe).

La sanction peut aboutir au renvoi temporaire ou définitif de l'établissement.

### **Fraude en Devoir Surveillé ou Examen Blanc**

En cas de tricherie avérée, l'élève est exclu de la salle et se rend au bureau de la vie scolaire. Sa copie aura pour note zéro et il viendra en retenue composer un nouveau devoir. En cas de récidive, un conseil de discipline pourra être décidé.

#### **➤ L'UTILISATION DU TELEPHONE PORTABLE**

Son utilisation est strictement interdite pendant les heures de cours, durant les devoirs surveillés, les heures de permanence ainsi qu'à l'intérieur du self et de la cafétéria.

#### **➤ INTERNET (Accès sécurisé)**

L'utilisation est possible dans l'établissement et elle est réglementée par une charte approuvée par chaque élève en début d'année.

**Ce règlement s'applique également dans le cadre des sorties organisées par l'établissement.**

## LYCÉE HÔTELIER LA VISITATION : TENUE DE VILLE

Cette tenue est un modèle à respecter obligatoirement cependant pour limiter les coûts, vous êtes libres de vous fournir où vous voulez.

**Rappel :** en cas de tenue non règlementaire, l'élève ne sera pas accepté en cours et sera mis à disposition de l'établissement pour des travaux d'intérêt collectif. Il se verra aussi sanctionné d'un avertissement.

### UNIFORME « TYPE » POUR GARÇON



- Une veste 1 ou 2 boutons, col « V » noire
- Un pantalon 1 pli noir
- Des chaussures « Derby » à lacets ou mocassins noirs confortables : pas de baskets ou chaussures types « sneakers ».



- Des cnaussettes noires
- Une ceinture noire

Pour compléter l'uniforme, prévoir pour la semaine un change avec 1 chemise unie et / ou 2 polos blancs unis (sans inscriptions, ni sérigraphies).



**N.B. :** EN HIVER seront acceptés les pullovers noirs ; doudoune seulement pour l'extérieur.



## LYCÉE HÔTELIER LA VISITATION : TENUE DE VILLE

Cette tenue est un modèle à respecter obligatoirement cependant pour limiter les coûts, vous êtes libres de vous fournir où vous voulez.

**Rappel :** en cas de tenue non réglementaire, l'élève ne sera pas accepté en cours et sera mis à disposition de l'établissement pour des travaux d'intérêt collectif. Il se verra aussi sanctionné d'un avertissement.

### UNIFORME « TYPE » POUR FILLE



**Des chaussures confortables :**  
trotteurs ou escarpins à petits talons (maximum 5/6 cm).  
**Pas de ballerines, ou de chaussures à talons plats ou trop hauts**



Pour compléter l'uniforme,  
prévoir pour la semaine  
un change avec  
1 chemisier uni blanc  
et / ou  
2 polos blancs unis  
(sans inscriptions, ni sérigraphies)



**N.B. :** EN HIVER seront acceptés les bottines noires et les pullovers noirs ; doudoune seulement pour l'extérieur.

## FICHE D'INSCRIPTION 2021-22

(cochez les cases)

Nom : ..... Prénom : ..... Classe : .....

Garçon  Fille, né(e) le : ...../...../....., licencié(e) l'an dernier :  Oui  Non.

### 1) AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (e) Mme, M. ....

résidant à : (adresse) .....

inscris l'enfant nommé ci-dessus à l'Association Sportive du Lycée Saint-Julien, dont j'accepte le règlement\*, en joignant à cette autorisation une **cotisation de 22 €** que je choisis de payer :

en espèces  par chèque

Les chèques seront libellés à l'ordre de « A. S. Lycée St-Julien ».

*J'autorise les personnes en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner nom, prénom, sexe, adresse mail, n° téléphone, niveau de certification de jeune officiel...*

*J'accepte de souscrire pour mon enfant le contrat d'assurance de personnes « MAIF individuelle » couvrant ses activités au sein de l'AS, au tarif de 0,80€ (compris dans l'adhésion). J'ai pris connaissance de la notice individuelle dommages corporels à l'attention des licenciés UNSS souscripteurs de l'individuelle MAIF (n°0 266 257 J) et de la proposition de garanties complémentaires IA sport + d'un montant de 10,90€.*

- J'autorise le responsable à prendre toute mesure dictée par l'urgence.
- J'autorise la prise de vue de mon enfant dans le cadre des activités de l'A.S.
- J'atteste que mon enfant sait nager 50m et s'immerger, et qu'il ne présente pas de contre-indication à la pratique des activités aquatiques. (cochez les cases)

Fait à : ..... le : ..... **Signature du responsable :**

Numéro(s) de téléphone :

\*voir le fichier « présentation de l'AS », document consultable sur le site <https://www.lycee-saintjulien.com>



## 2) ENGAGEMENT DU SPORTIF

NOM : ..... Prénom : ..... (de l'élève)

Mon adresse mail (pour la prise de licence) .....@.....	Mon n° de tel perso (pour recevoir toutes les infos) 0.....-.....-.....-.....-.....
---	---

**J'adhère volontairement à l'A.S. du lycée St-Julien et je m'engage à :**

- Me respecter moi-même en cherchant à donner le meilleur
- Respecter mes adversaires en restant calme, honnête et humble
- Respecter mes partenaires en étant fiable, tolérant et solidaire
- Respecter l'arbitre ou le juge en acceptant ses décisions
- Respecter les encadrants en faisant preuve de politesse
- Respecter les organisateurs en prévenant en cas d'absence
- Respecter les équipements sportifs en veillant à être propre
- Respecter la planète en adhérant aux gestes éco-citoyens

**SIGNATURE de l'élève :**

**Plusieurs propositions selon les niveaux de restrictions sanitaires :**

**Musculation Fitness : tous les mercredis de 13h30 à 15h00**

*CrossFit training, programmes full body workout, parkour...*

**Sports collectifs variés : tous les mercredis de 15h00 à 16h30**

*Handball, football, basket-ball, volley-ball, futsal, ultimate...*

**Ou**

**Créneau secondes : tous les mercredis de 13h30 à 15h00**

*Muscu-fitness, sports co loisir, ou rando-trail, disco-golf...*

**Créneau premières-terminales : de 15h00 à 16h30**

*Muscu-fitness, sports co loisir, ou thèque-foot, relais-frisbee...*

**Et**

**Activités pleine nature : sortie VTT, canoë-kayak, raid des lycéens...**

# LA CHARTE ÉDUCATIVE DE CONFIANCE

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants mais ont besoin du concours des institutions scolaires. C'est pourquoi, dans l'école catholique, une démarche éducative réussie repose sur la collaboration confiante de l'équipe éducative, des familles et des élèves afin que l'école soit, pour les enfants et les jeunes, un lieu de plein épanouissement. Cela requiert des attitudes communes à l'ensemble des acteurs, la création pour l'établissement des conditions nécessaires à cette collaboration et la reconnaissance des responsabilités respectives, pour permettre aux parents et aux élèves de ne pas être des usagers passifs, mais des acteurs engagés.

## DES ATTITUDES COMMUNES

- Reconnaissance et respect par tous des compétences respectives de chacun.
- Désir d'écoute et de dialogue.
- Refus des a priori et des jugements de valeur.
- Loyauté, transparence, voire confidentialité dans les échanges.

## CRÉATION PAR L'ÉTABLISSEMENT DES CONDITIONS NÉCESSAIRES À CETTE COLLABORATION

- Accueil personnalisé de chacun, dès l'entretien d'inscription.
- Identification par l'établissement de la personne référente avec laquelle famille et élève peuvent être régulièrement en lien.
- Mise en place de temps et de lieux de concertation (conseil d'établissement, réunion de l'APEL...), associant l'ensemble des acteurs, pour les choix éducatifs, pédagogiques et organisationnels de l'établissement.
- Organisation de la représentation des parents dans les conseils de classe, conseils de discipline...
- Information régulière de l'ensemble de la communauté éducative sur les évolutions du système éducatif, des programmes scolaires et sur les projets et activités de l'établissement.
- Suivi de chaque élève et accompagnement à son projet personnel d'accompagnement.

## UNE CORESPONSABILITÉ ÉDUCATIVE

- Collaboration pour réfléchir aux valeurs à faire vivre à l'école et en famille pour préparer enfants et jeunes à la vie sociale et citoyenne.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le suivi du travail scolaire.
- Collaboration équipe éducative/parents/élèves pour le comportement des enfants et des jeunes : respect des règles communes et engagement dans la vie collective.

Cette relation confiante se vit dans les cadres fixés par les documents de référence que sont :

- Le projet éducatif qui fixe les orientations pour l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.
- Le projet d'établissement qui précise à tous les modalités concrètes de sa mise en œuvre.
- Le règlement intérieur qui détermine les règles nécessaires à la vie commune.

Ces divers documents, élaborés, en communauté éducative, sous l'autorité du chef d'établissement, appellent l'adhésion de chacun. Ils sont présentés et remis lors de l'entretien d'inscription pour vérifier que le projet parental d'éducation et le projet personnel de l'élève peuvent bien s'inscrire dans les visées éducatives de l'établissement. Pour manifester cette adhésion, famille et élève apposent leur signature sur le présent document en confirmant l'inscription.

Ces signatures attestent la volonté commune à l'ensemble des acteurs – équipe éducative, parents, élèves – de participer, chacun dans son rôle propre, aux engagements éducatifs communs, pour aider chaque enfant et chaque jeune à s'épanouir et à grandir.

Date :

**Le chef d'établissement**

**Les parents**

**L'élève**



Chers parents,

Vous allez inscrire votre enfant au sein du collège et lycée Saint-Julien et à cette occasion, il vous est proposé d'adhérer à notre association.

Nous souhaiterions vous apporter quelques précisions concernant l'intérêt de cette adhésion.

En cotisant à l'association de l'établissement, vous adhérez de ce fait à un mouvement national qui met en œuvre toute une série d'actions telles que :

- Obtenir des postes d'enseignants et des moyens financiers pour permettre aux établissements de l'enseignement catholique de fonctionner,
- Participer au débat éducatif car l'A.P.E.L. est le porte-parole de tous les parents, elle est reconnue et consultée par les pouvoirs publics.
- Apporter une aide financière pour des projets éducatifs et matériels, les voyages scolaires...

**L'A.P.E.L. offre trois services nationaux aux familles adhérentes :**

- ▶ L'abonnement au magazine bimestriel Famille et Education qui propose des informations pratiques, des conseils et témoignages sur l'éducation et la scolarité ;
- ▶ L'accès au site internet [www.apel.fr](http://www.apel.fr) qui permet aux parents de se tenir informés de l'actualité scolaire et éducative et de la vie de l'A.P.E.L. ;
- ▶ La plateforme téléphonique A.P.E.L. service (0810 255 255) avec des spécialistes à votre écoute pour toutes questions éducatives et scolaires.

Une partie de la cotisation contribue également au fonctionnement de nos actions menées au sein de l'établissement : accueil des nouveaux parents, mise en place et formation des parents correspondants, conférences et surtout la participation au financement des voyages grâce à l'organisation de la soirée loto et le repas dansant.

Adhérer à l'A.P.E.L pour un montant annuel de **21 euros par famille** ne signifie pas obligatoirement être membre de l'A.P.E.L. de l'établissement, par contre tous les adhérents souhaitant s'investir sont évidemment les bienvenus.

Nous restons à votre disposition pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre par l'intermédiaire de l'accueil de l'établissement.

Cordialement.

L'équipe de l'A.P.E.L.

